

n'accepte aucune responsabilité; mais je tenais à les communiquer, car ils intéressent beaucoup les intéressés. Si je ne m'abuse, les exploitants du charbon ont présenté des instances aux chemins de fer du Pacifique-Canadien et soutenu que cette augmentation du tarif-marchandises de 25c. la tonne compromettrait leurs contrats avec le Japon; ils ont demandé un délai de six mois afin de soumettre au chemin de fer certaines propositions visant à une amélioration d'ensemble. Le Pacifique-Canadien a acquiescé à leur demande et a décidé de ne pas donner suite à l'augmentation avant six mois.

M. Woolliams: Je remercie le ministre.

NOUVELLE-ÉCOSSE—SUBVENTION AUX EXPÉDITIONS DESTINÉES À L'HYDRO-ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je pourrais peut-être répondre à une question que m'a posée le représentant de Cap-Breton-Nord et Victoria vendredi dernier et qui figure à la page 12216 du compte rendu. Il m'a demandé si l'on allait prolonger les subventions au charbon de l'Est du Canada.

L'aide, sous forme de subventions, au charbon canadien accordée aux termes de règlements prescrits par le gouverneur en conseil, a été autorisée par la Chambre pour une période de cinq ans dans le cahier B des crédits supplémentaires adoptés le 27 novembre 1964. Les règlements applicables n'ont pas de date d'expiration et l'aide au charbon de la Nouvelle-Écosse expédié aux consommateurs de la zone de concurrence, y compris l'Hydro-Ontario, se poursuivra donc.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'ENQUÊTE SUR LES MILITAIRES CAPTURÉS À HONG-KONG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): J'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Je lui en ai donné préavis. Il s'agit de la situation des anciens combattants prisonniers des Japonais à Hong-Kong, pendant la guerre. Le ministre nous dirait-il si le rapport de l'enquête entreprise à ce sujet, et qui devait être terminée vers la fin de février, est établie à l'heure actuelle?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Je devrai me renseigner. Je pourrais peut-être répondre à l'honorable député lundi prochain.

[L'hon. M. Pickersgill.]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MAJORATION DES SALAIRES DU PERSONNEL DE PROTECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au président du Conseil privé. L'honorable représentant pourrait-il nous dire quand le gouvernement entend relever les traitements des membres du personnel de protection de la Chambre, afin qu'ils puissent toucher au moins des traitements analogues à ceux des secrétaires?

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): La question relève peut-être de la compétence de Votre Honneur, mais permettez-moi d'y répondre à titre de membre de la Commission de régie interne.

On étudie à l'heure actuelle la révision cyclique des traitements des fonctionnaires du groupe «D». Le Conseil du Trésor pense recevoir vers le 1^{er} avril le rapport du Bureau d'étude des traitements de la Commission du service civil au sujet de ce groupe. Ainsi, après que les dispositions nécessaires auront été prises en vertu de la loi sur le service civil, c'est-à-dire qu'on aura consulté les associations compétentes et le reste, on sera en mesure d'annoncer vers le 1^{er} juillet les nouveaux traitements des fonctionnaires du groupe «D». Selon la coutume, on étudiera le cas du personnel de protection et de certains autres groupes d'employés à la Chambre des communes dès qu'on aura examiné celui du groupe «D». Permettez-moi d'ajouter que tout relèvement de traitement du groupe «D» serait rétroactif au 1^{er} octobre 1964.

(Texte)

ENQUÊTE SUR DES MANGEUVRES ÉLECTORALES FRAUDULEUSES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé.

L'honorable ministre est-il au courant qu'une lettre d'un certain M. Brown, résident de la Colombie-Britannique, a été adressée au président du comité des privilèges et élections, à l'effet que certaines irrégularités se seraient produites au cours de la dernière campagne électorale dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam, et dans le cas de l'affirmative, a-t-il l'intention de remettre cette lettre au juge de la commission chargée de faire une enquête à ce sujet?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant, mais je vais me renseigner incontinent.